

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 146-22
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE TROISIÈME GÉNÉRATION**

PRENEZ AVIS que le conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, lors de sa séance ordinaire tenue le 23 février 2026 a adopté par la résolution numéro 2026-02-043 le projet de règlement numéro 146-22 modifiant le règlement numéro 146 du schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption.

NATURE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Le présent projet de règlement numéro 146-22 précise la nature des modifications qui devront être apportées aux outils d'urbanisme par la municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice, advenant l'entrée en vigueur du règlement numéro 146-22.

De façon plus précise, le projet de règlement numéro 146-22 vise à intégrer certaines dispositions relatives à l'encadrement d'un ensemble récréotouristique majeur sur l'île Ronde sur le territoire de la Paroisse de Saint-Sulpice. Celle-ci devra modifier son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme afin qu'ils y reflètent ces dispositions.

PRENEZ AUSSI AVIS qu'une assemblée de consultation publique, présidée par le préfet ou autres membres de la commission, se tiendra le **LUNDI, 23 MARS 2026, à 17 : 15 heures**, à la Salle du conseil de la MRC de L'Assomption, située au 300 A, rue Dorval, L'Assomption.

La commission expliquera les modifications proposées et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Après la période de consultation, le projet de règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement par rapport au projet, lors de sa séance ordinaire du 27 avril 2026.

Toute personne peut prendre connaissance de ce projet de règlement numéro 146-22, en se présentant à la MRC de L'Assomption, 300 A, rue Dorval, L'Assomption, ainsi qu'au bureau du greffier-trésorier et directeur général ou greffier de ses municipalités membres durant les heures de bureau.

De plus, le projet de règlement numéro 146-22 peut être consulté sur le site Internet de la MRC de L'Assomption (www.mrclassomption.qc.ca).

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce cinquième jour de mars de l'an deux mille vingt-six.



Nathalie Deslongchamps,
Directrice des services administratifs et
Greffière-trésorière adjointe